INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE **Andolsheim, le 18 novembre 2013**
Circonscription d'Andolsheim

NOTE DE SERVICE N° 4
Année scolaire 2013 - 2014

SOMMAIRE :

1. Marathon de l'Orthographe
2. Réforme des rythmes
3. RASED
4. Journée travaillée en avril
5. Sieste en école maternelle
6. Forum de l'innovation
7. Exposition MATHEMANIP
8. Evaluation des acquis des élèves en 2013-2014
9. Agenda

1. MARATHON DE L'ORTHOGRAPHE.

J'ai déjà pu attirer votre attention sur le Marathon de l'Orthographe, cette action phare prioritaire qui amène les élèves à mieux raisonner sur la langue écrite.
Bien que cette opération ne s'adresse cette année qu'aux élèves de CE2, ce défi orthographique propose un travail régulier, continu sur l'année, ponctué de moments forts sous forme d'épreuves diversifiées.
J'invite donc tout enseignant de CE2 à participer à ce Marathon qui permet de renforcer les pratiques d'enseignement et de réconcilier les élèves avec l'orthographe. Il est constitué de :
- Trois épreuves ou courses réparties dans l'année scolaire sont proposées aux classes participantes (voir calendrier).
- Chaque course comporte 3 dictées différentes qui donnent chacune un certain nombre de points.
- Chaque course est affectée d'un coefficient différent pour tenir compte des progrès des élèves au fil de l'année.
- Un serveur internet dédié au Marathon permet aux enseignants d'inscrire les élèves, de saisir leurs résultats et de consulter leurs progrès.
- Accompagnement par les équipes de circonscription et par des ressources en ligne.

Calendrier des opérations :
- Inscription des classes **jusqu'au 29 novembre** par mail ou courrier auprès de l'inspection de la circonscription en indiquant le nom de l'enseignant, de l'école et le nombre d'élèves de CE2 engagés dans le Marathon.
- Communication des documents pour la première épreuve à partir du 02/12/13
- 1ère course : semaine du **9 au 13 décembre 2013**
- Remontée des résultats jusqu'au 10 janvier sur le serveur dédié.
- Course 2 : semaine du **10 au 15 Février 2014**
- Course 3 : semaine du **7 au 11 Avril 2014**

2. REFORME DES RYTHMES

La réforme des rythmes se met en place progressivement et les réunions de concertation se poursuivent dans les communes avec les différents partenaires selon un rythme plus ou moins avancé. Plusieurs rencontres sont encore prévues avec des maires et des communautés de communes.
Je vous informe de quelques nouveautés :

- Le fonds d'amorçage est reconduit pour la rentrée 2014/2015. Toutes les communes se verront ainsi allouer une dotation forfaitaire de 50 € par élève.
- Un document de travail (voir en annexe) présentant les recommandations du ministère pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en maternelle vient de paraître. Cet ensemble de recommandations est destiné aux enseignants afin de les aider à organiser leurs pratiques. Il a également vocation à être partagé avec tous les acteurs de l'Ecole, au premier rang desquels les collectivités locales pour les activités périscolaires.

Je rappelle les étapes en vue de la préparation de la rentrée 2014 :

- La commune continue son travail de réflexion et de préparation pour la mise en place de la réforme, accompagnée par l'IEN de circonscription.
- **La commune transmet à l'Inspectrice de l'Education Nationale le projet d'organisation de la semaine scolaire, notamment les horaires de la semaine scolaire. Cet envoi doit être fait avant le 15 décembre 2013.**
- Elle peut transmettre un avant-projet de PEDT (obligatoire en cas de demande de dérogation).
- Il reviendra ensuite au DASEN d'arrêter l'organisation de la semaine scolaire de chaque école publique du département.
- Ces organisations seront soumises à la consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) qui se réunit le 15 décembre 2013 (date du 5 décembre reportée) avant d'être arrêtées par le DASEN.
- Dans le cas où la commune ne prévoirait pas de projet d'organisation de la semaine scolaire, le DASEN communiquera, au préalable pour avis, l'organisation horaire hebdomadaire qu'il prévoit de retenir pour les écoles de la commune. Cet avis sera réputé acquis en l'absence éventuelle de réponse de la part du maire dans un délai de 15 jours suivant cet envoi.

Ces éléments d'information peuvent être portés à la connaissance des maires et des partenaires avec qui vous êtes en relation pour la mise en place de la réforme des rythmes.

3. RASED.

Vous trouverez en annexe le tableau des écoles prioritaires pour les interventions des enseignants spécialisés du RASED (le précédent envoi ne permettant d'établir clairement les zones grisées).
Ces priorités ont été définies en fonction des ressources humaines présentes au sein du RASED de la circonscription d'Andolsheim et qui ne permettent pas d'intervenir dans toutes les écoles.
Je vous prie d'en tenir compte dans vos sollicitations auprès du RASED.

4. Journée travaillée en avril.

Les écoles qui demanderaient à reporter les cours du vendredi 30 mai 2014 travailleront :
- **le mercredi 16 avril 2014, la journée entière** pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin
- **le mercredi 16 avril 2014 après-midi et le mercredi 28 mai 2014 après-midi** pour les élèves qui ont cours le mercredi matin

Je rappelle que cette demande de report de cours doit m'être adressée à l'inspection de l'éducation nationale à Andolsheim avant validation de la directrice académique des services de l'éducation nationale de votre département, accompagnée de l'avis du conseil d'école.
Ce point devra être porté à l'ordre du jour du deuxième conseil d'école si cela n'a pas été le cas au premier conseil d'école.

Concernant les transports scolaires, il appartient à chaque école d'informer les services organisateurs de la situation qui est la leur.

5. La sieste

Au fil des rencontres avec des parents dans le cadre de la réforme des rythmes, je suis souvent interpellée sur la sieste des enfants de PS. Je rappelle le contenu de la circulaire sur l'autonomie des élèves (circulaire départementale du 1er mars 2010) qui précise que « *l'enfant doit pouvoir être accueilli à l'école maternelle la journée entière. Il convient qu'il ait la possibilité de dormir s'il en manifeste le besoin. La sieste est organisée pour les PS, mais elle n'est pas obligatoire ; elle est organisée pour les MS si les enfants en ont besoin, uniquement ; elle n'est pas organisée chez les GS. Les PS qui ne dorment pas bénéficient d'une activité cognitive. Les activités sont proposées aux enfants qui reviennent de la sieste au fur et à mesure qu'ils se réveillent. Tout en restant sous la responsabilité de l'enseignant, les élèves sont surveillés par l'ATSEM. L'enseignant ainsi rendu disponible met en œuvre des tâches pédagogiques auprès des élèves de l'école (activités décloisonnées, atelier de langage …)* ».
Il s'agit de rétablir un certain nombre de vérités, à savoir que les enfants ne dorment pas tout l'après-midi mais entre 1h30 à 2h et qu'ils ne sont pas obligés de rester couchés s'ils ne peuvent dormir.

6. Forum de l'innovation

Tous les enseignants de l'académie de Strasbourg sont invités à participer au forum de l'innovation qui se tiendra **mercredi 20 novembre 2013 de 9h00 à 17h00 au lycée Koeberlé 8 boulevard Charlemagne à Sélestat.**
Y sont présentés des innovations du premier et du second degrés sur :

- de 10h à 10h45 : mettre en place et faire vivre un réseau écoles-collège
- de 11h15 à 12h : évaluer sans note, quelle démarche ? ou innover pour améliorer le climat scolaire
- de 13h30 à 14h15 : innover autour des tâches complexes ou comment les nouveaux outils numériques peuvent-ils favoriser le travail collaboratif
- de 14h30 à 15h15 : innover en langues vivantes ou la littérature de jeunesse / égalité du genre

Il est important que le 1er degré figure en bonne place dans cette manifestation.

7. Exposition MATHEMANIP

Le Vaisseau à Strasbourg organise une exposition éducative du **24 octobre au 31 août 2014** intitulée **MATHEMANIP.**
Cette exposition permet de pratiquer les mathématiques de façon ludique tout en stimulant les capacités de logique et de raisonnement. Deux zones d'exploration sont à la disposition des élèves pour expérimenter, manipuler 41 éléments interactifs.
Une gamme d'animations (les symétries, les nombres, les chemins, géométries naturelles) vient enrichir l'exposition dans le « Salon des maths » du 1/10/2013 au 30/05/2014 et permet d'investir certaines notions mathématiques.
Un document de préparation permet aux enseignants de préparer la séance. Réservation impérative. Les fiches existent en français et en allemand.
http://www.levaisseau.com/fr/familles/agenda/agenda-expositions-du-moment/
http://www.levaisseau.com/fr/les-expositions/expositions-interactives/des-activites-pour-les-scolaires/

8. Evaluations des acquis des élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2013-2014 et perspectives

En 2012-2013, les évaluations des acquis des élèves de CE1 et de CM2 sont devenues facultatives et n'ont pas fait l'objet de remontées.
A compter de l'année scolaire 2013-2014, le recours à des évaluations exhaustives, nationales et systématiques pour apprécier le niveau de maîtrise des acquis des élèves n'est plus en vigueur.
Les protocoles des évaluations utilisés ces trois dernières années sont mis en ligne sur Eduscol pour permettre aux équipes pédagogiques :

- d'évaluer les acquis de leurs élèves en faisant l'économie, si elles le souhaitent, de la conception de leurs propres outils ;
- de disposer ainsi de documents ayant bénéficié d'une procédure d'étalonnage.

Ces documents seront disponibles à l'adresse :

http://eduscol.education.fr/cid47868/evaluation-a-l-ecole-primaire.html

Cela mettra fin à la confusion entre d'une part, des outils pédagogiques d'évaluation des élèves, et, d'autre part, des évaluations standardisées visant à mesurer la performance du système.

9. Agenda

Je vous prie de noter les dates suivantes :

- Conseil écoles-collèges à Fortschwihr : mardi 21 janvier à 17h
- Réunion des directeurs : mardi 28 janvier 2014 à 17h .

Andolsheim, le 18 novembre 2013

L'Inspectrice de l'éducation nationale

Fabienne SCHLUND

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,…) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.